



**Monsieur Nicolas REVEL**

Directeur Général

UNION NATIONALE DES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE

26-50, avenue du Professeur André Lemierre

75986 PARIS Cedex 20

Neuilly-sur-seine, le 11 mars 2019

**Objet : demande de mise à l'ordre du jour des travaux de l'UNCAM d'une cotation spécifique de l'échographie du médecin généraliste.**

Monsieur le Directeur Général,

L'échographie est de plus en plus souvent réalisée par les médecins généralistes dans le cadre de leur consultation. Son utilité comme outil d'examen quotidien est documentée et sa pratique et sa reconnaissance dans les pays étrangers confirment son intérêt.

Elle permet aux médecins généralistes de confirmer ou d'infirmer un certain nombre d'hypothèses diagnostiques et d'orienter au mieux le patient dans son parcours de soins et dans l'utilisation du système de santé.

Elle ne remplace, ni ne rentre en concurrence avec les examens échographiques réalisés par les radiologues, mais elle a sa spécificité et son intérêt au même titre que les échographies réalisées par d'autres spécialistes médicaux tels que les gynécologues, les angiologues, les cardiologues ou les urgentistes par exemple.

Dans ce contexte, le Collège de la Médecine Générale a créé un groupe de travail sur la pratique de l'échographie en médecine générale, groupe qui abordera toutes les questions relative à cette pratique depuis la formation à la pratique en cabinet, la pertinence et la sécurité des soins.

Le Collège de la Médecine Générale demande officiellement à l'UNCAM d'initier une procédure d'inscription d'un ou plusieurs actes spécifiques d'échographie du médecin généraliste.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le Bureau du Collège de la Médecine Générale

Dr Mirna SALLOUM

Secrétaire Générale adjointe